



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 04.67.82.16.36  
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : GF/ED/LY/89/22

Objet : DUP – Projet de construction d'un  
centre pénitentiaire  
Mise en compatibilité du PLU et du SCoT  
Commune de Rivesaltes

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté  
alimentaire  
Direction Générale de la performance économique  
et environnementale des entreprises  
Service de la Compétitivité et de la Performance  
Environnementale  
Sous-Direction de la Performance  
environnementale et de la Valorisation des  
Territoires  
Bureau du foncier  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP

**A l'attention de Mme Carole ROBERT**

Montreuil, le 2 août 2022

Par courrier électronique en date du 20 juillet 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, dans le cadre du projet de construction d'un centre pénitentiaire, une demande de DUP emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rivesaltes et du SCoT Plaine du Roussillon.

La commune de Rivesaltes est située dans l'aire géographique de(s) Appellation(s) d'Origine Contrôlée/Appellation(s) d'Origine Protégée (AOC/AOP) « Abricots rouges du Roussillon », « Côtes du Roussillon », « Côtes du Roussillon Villages », « Grand Roussillon », « Languedoc », « Muscat de Rivesaltes » et « Rivesaltes ». Elle appartient aussi aux aires de production de(s) Indication(s) Géographique(s) Protégée(s) (IGP) « Artichaut du Roussillon », « Côtes catalanes », « Jambon de Bayonne », « Pays d'Oc » et « Terres du Midi ». Elles appartiennent également aux IG des boissons spiritueuses « Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc - Fine du Languedoc - Eau-de-vie de vin du Languedoc » et « Marc du Languedoc ou Eau-de-vie de marc du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet correspond à l'implantation d'un établissement pénitentiaire qui aura une capacité de 500 places environ pour accueillir des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale.

Le projet est situé au nord de la commune de Rivesaltes. Le périmètre d'étude du projet représente une surface d'environ 26 ha englobant 10 ha nécessaires au projet. Les bâtiments sont entourés par une enceinte extérieure constituée d'un mur de 6 mètres de hauteur et seront situés au centre du projet qui comprend au sud les stationnements et les bâtiments annexes. Un accès est prévu par le sud à partir d'une voie nouvelle Est-Ouest se rattachant sur le giratoire de la RD 900.

Ce projet se situe sur des terres acquises par la commune et la métropole Perpignan Méditerranée Métropole dans les années 2000/2010 sur une zone destinée à devenir l'extension de la Zone d'Aménagement Différée « Mas de la Garrigue ». Il recouvre le seul zonage «4AUb» du PLU.

Pour rappel, par courrier en date du 18 juin 2013, l'Institut avait donné un avis défavorable à l'extension de ce secteur sur l'aire délimitée parcellaire AOC (voir copie du courrier joint).

Le projet n'est pas compatible actuellement avec le PLU de la commune de Rivesaltes, notamment avec l'orientation « Développer l'accueil des entreprises spécialisées sur le site du Mas de la Garrigue » du volet 2 du PADD ni avec les orientations d'aménagement prévues sur ce secteur. Le projet n'est pas compatible actuellement avec le SCoT de la Plaine du Roussillon, notamment avec les orientations du DOO.

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX  
TEL. 01 73 30 38 99  
www.inao.gouv.fr

La CNDP (commission nationale du débat public) a souligné dans son bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 4 janvier 2021 au 5 février 2021, un déficit de concertation initiale sur ce projet, qui a reçu une forte opposition de la profession viticole et qui ne recueille pas l'assentiment de tous les riverains, obligeant l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) à renouer le dialogue et à reprendre l'étude de plusieurs sites, même si en définitive les sites alternatifs n'ont pas été retenus.

Le site recouvre les aires délimitées parcellaires des appellations viticoles citées précédemment, notamment les AOC à vins doux naturels « Rivesaltes » et « Muscat de Rivesaltes » sur des terroirs de terrasses à galets roulés propices à la viticulture. Il impacte des parcelles de vignes et de friches agricoles. Il est, de plus, situé en proximité directe des locaux administratifs et de production de la cave coopérative Arnaud De Villeneuve.

D'après l'étude de compensation agricole, la superficie agricole impactée par le projet est de 21,33 ha, en potentiel de production en appellation, avec près de 14 ha de vigne dont près de 5 ha sont cultivés en Agriculture Biologique. Le projet impacte entre 0,6% et 13,5% de la SAU de 8 exploitations impactées et s'inscrit sur des parcelles parmi les mieux valorisées.

Ce projet de centre pénitentiaire, dont le choix de la localisation sur la commune de Rivesaltes, éponyme des AOC « Rivesaltes » et « Muscat de Rivesaltes » entrainera une consommation importante de terres viticoles avec des enjeux agronomiques spécifiques pour la viticulture d'appellation et notamment les terroirs à vins doux naturels et pourrait dégrader l'image de ces appellations. Par ailleurs, il pourrait avoir une incidence négative sur l'image de la coopérative (dont le bâtiment ancien Byrrh est labellisé par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en date du 14 février 2013) et sur son action commerciale, car il était en effet envisagé dans la zone d'activité économique de « Mas de la Garrigue » une orientation vers la création d'entreprises aux activités en complémentarité avec celles de la cave.

En conséquence, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Signature  
numérique de  
MARIE GUITTARD  
ID  
Date : 2022.08.02  
10:20:25 +02'00'

Marie GUITTARD

Copie : DDTM 66

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX  
TEL. 01 73 30 38 99  
www.inao.gouv.fr



Le Directeur

Dossier suivi par : Sandrine MURCIA

Tél. : 06.53.67.37.64  
Fax : 05.53.24.30.04  
Mail : s.murcia@inao.gouv.fr

V/Réf :  
N/Réf : GF/SM/LG/166/13  
Objet : Projets de révisions simplifiées du PLU  
Commune de Rivesaltes

Monsieur le Maire  
Mairie de Rivesaltes  
Place de l'Europe  
BP 102  
66602 RIVESALTES

Montreuil-sous-Bois, le 18 juin 2013

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 18 avril 2013, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, les projets de révisions simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU de votre commune.

La commune de Rivesaltes est située dans l'aire géographique des AOC "Languedoc", "Côtes du Roussillon", "Côtes du Roussillon-Villages", "Grand Roussillon", "Rivesaltes" et "Muscat de Rivesaltes". Elle appartient également aux aires de production des "Pays d'Oc", "Côtes Catalanes" et "Jambon de Bayonne".

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'ensemble de ces révisions impactent les aires des AOC précitées.

Si l'Institut est favorable à la révision simplifiée n°2 (zone d'activité du Mas maréchal), qui concerne moins de 2 ha en friches, il est défavorable aux révisions simplifiées n°1 (extension du circuit automobile) et 3 (zone économique du Mas de la Garrigue) qui impactent respectivement 24 ha et 47 ha en aire AOC, plantés en majorité de vignes destinées à la production d'appellation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

  
Jean-Luc DAIRIEN

Copie : DDTM66

**INAO**  
12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL SOUS-BOIS CEDEX  
TEL. 01 73 30 38 99 / TELECOPIER : 01 73 30 38 04  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

**INAO**  
12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX  
TEL. 01 73 30 38 99  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)